



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

RÈGLEMENT 129-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 099-2008

RÉSOLUTION 2010-10-1240

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par YVES GAGNON, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que ce conseil statue et ordonne par le règlement ce qui suit :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 099-2008». Il porte le numéro 129-2010.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 099-2008. Il a pour objet d'autoriser une dérogation pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel en zone à risque d'inondation.

3. Dérogation accordée

L'article suivant est inséré après l'article 21.9 du règlement de zonage.

21.10 Dérogation pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur le lot 223-11

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur le lot 223-11, et ce, aux conditions suivantes :

Le plan 21.10 annexé au présent règlement illustre l'emplacement et la superficie de l'agrandissement du bâtiment qui sont autorisés;

- Le rez-de-chaussée de l'agrandissement doit reposer sur une dalle de béton au sol et son niveau d'élévation doit se situer au dessus de la côte centenaire.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Christian Fortin
Maire

Johanne Faucher
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

Adoptée

AVIS DE MOTION : 13 septembre 2010
ADOPTÉ LE : 4 octobre 2010
PUBLICATION : 5 octobre 2010
ENTRÉE EN VIGUEUR : 5 octobre 2010

